

INTRODUCTION.

LA SOUFFRANCE DES LIVRES EN EXIL

par *Martine Poulain*

Si les objets culturels ont malheureusement été la cible des pillages dans bien des conflits guerriers, les spoliations effectuées par les nazis resteront à jamais spécifiques, car elles accompagnèrent la mise en place de la « solution finale » visant à éradiquer la population juive de la terre. Les spoliations de bibliothèques paraissent particulièrement significatives. Assassinant les personnes, le nazisme prétendit aussi, en détruisant leurs livres, anéantir une identité, une culture, un esprit. Si cette éradication ne prit pas souvent la forme d'autodafés spectaculaires dans les territoires occupés (à l'exception de quelques actes erratiques de Kommandanturs), le souvenir des bûchers de milliers de livres le 10 mai 1933 à Berlin et dans 21 autres villes allemandes, était dans toutes les mémoires. Et les écrivains allemands exilés en France (plus de 2500 écrivains quittèrent l'Allemagne entre 1933 et 1945), lorsqu'ils reconstituèrent en 1934 à Paris la « Bibliothèque des livres brûlés », dont ils étaient souvent les auteurs, aussi nommée « Bibliothèque de la liberté » (Deutsche Freiheitsbibliothek), disaient ainsi leur crainte d'un nouvel autodafé radical, sans cependant pouvoir imaginer qu'à Paris, leur bibliothèque libre serait à son tour détruite¹.

RETROUVER, IDENTIFIER, RESTITUER ET... OUBLIER

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les découvertes spectaculaires d'or, d'œuvres d'art, de butin en tout genre par les armées alliées et notamment par les *Monuments Men*^{*2} témoignèrent de l'ampleur des pillages effectués par les forces nazies dans tous les pays occupés. La crainte des bombardements alliés avait contraint ces livres spoliés à de nouvelles itinérances, à l'est de l'Allemagne, en Autriche, en Tchécoslovaquie, en Hongrie ou en Pologne occupées. Les retrouver fut lent et complexe, en raison de la difficulté des

1. Sur la « Bibliothèque des livres brûlés », voir le projet : < <https://www.initiative-literatur.de/de/paris/bibliotheque.php> >. Selon les auteurs, la bibliothèque, qui contenait dès 1935 11 000 livres, puis rapidement 20 000, fut à partir de 1935 mise sous sa coupe par l'Internationale communiste qui y plaça du personnel à sa main. Alfred Kantorowicz (1899-1979), qui en fut l'initiateur, s'en désintéressa, s'installa à Sanary-sur-Mer avant de s'exiler aux États-Unis. La bibliothèque aurait été mise sous séquestre par la police française, puis peut-être détruite par l'armée allemande. Selon d'autres sources, elle aurait été saisie par la Gestapo.

2. Les termes suivis d'un astérisque (à leur première occurrence) sont définis dans le glossaire en fin d'ouvrage.

déplacements dans des zones ravagées par le conflit, de la loi du silence régnant parmi les populations vaincues comme du nouveau rapport de force mondial suite aux accords de Yalta de février 1945. Chaque armée alliée en Allemagne de l'Ouest ou à Berlin créa des centres destinés à trier, identifier et retourner des centaines de milliers de livres, pendant que dans les pays libérés, on retrouvait d'autres centaines de milliers de livres spoliés dans des garages ou toute sorte d'entrepôts, voire dans des bibliothèques dont les collections avaient été saisies et remplacées par le butin des vainqueurs.

Tâche harassante et ô combien difficile que de rapatrier ces livres, parfois intacts, plus souvent porteurs des traitements brutaux dont ils furent les victimes. Tâche que les gouvernements de l'après-guerre n'ont pas considérée comme essentielle, comme une première réparation aux victimes, mais rapidement comme un poids, un obstacle à la reconstruction des choses et des êtres. Comme si la vie retrouvée ne pouvait s'accompagner d'une volonté de savoir, mais nécessairement d'une amnésie seule salvatrice. Malgré l'engagement des services de récupération des œuvres d'art des armées américaine, anglaise et française en Allemagne, malgré l'investissement total de professionnels qui, en France, consacrèrent toute leur énergie au retour des œuvres spoliées, telles Rose Valland (1898-1980) pour les œuvres d'art ou Jenny Delsaux (1896-1977) pour les livres et les bibliothèques, la mémoire de ces spoliations n'a bien souvent pas été transmise au-delà des personnes qui en furent les victimes. Ce défaut de mémoire est plus encore tangible pour les spoliations de bibliothèques que pour celles des œuvres d'art, ces dernières bénéficiant d'une valeur symbolique et d'une valeur marchande plus élevées.

Parallèlement, à l'est de l'Europe, les brigades des trophées* soviétiques accompagnant l'avancée de l'Armée rouge saisirent dans les territoires qu'elles « libéraient » un butin qu'elles s'approprièrent, en dédommagement des souffrances endurées durant la guerre. Une deuxième saisie contribuant à obscurcir encore le destin de ces œuvres que l'on dut vite considérer comme sans espoir de retour. Patricia Kennedy Grimsted, estimant à quelque 12 millions les livres ainsi saisis, dresse dans cet ouvrage un tableau terrifiant de leurs errances forcées, qui ne se conclurent jamais par un retour à leurs propriétaires légitimes... si l'on excepte les quelques restitutions d'archives et parfois de livres au début des années 1990, effet rebond de la chute du mur de Berlin et de l'effondrement du système soviétique. Qui firent naître un espoir malheureusement vite déçu...

OÙ SONT LES LIVRES SPOLIÉS PAR LES NAZIS ?

En mars 2017, un colloque international, organisé par le centre Gabriel-Naudé de l'Enssib³, posait cette question : *Où sont les livres spoliés par les nazis ?* Les communications, s'intéressant à la découverte de livres spoliés dans des bibliothèques et des pays auxquels ils n'appartiennent pas, cherchaient à savoir quels avaient été leurs réels propriétaires et quels avaient été les routes et les modes de leur exil. Cette guerre ne vit pas seulement s'opposer des armes et des stratégies, mais des représentations totalitaires ou libérales de l'exercice intellectuel, dont la lecture. Expertes ou anodines, scientifiques ou récréatives, ces lectures furent menées par des spécialistes ou par des lecteurs ordinaires, et les ont constitués comme des êtres pensants, et peut-être libres.

Traitant plus particulièrement le sort de livres ayant appartenu à des propriétaires vivant en France, cet ouvrage cherche à savoir pourquoi plusieurs milliers se trouvent aujourd'hui, plus souvent à l'unité qu'en collections cohérentes, dans des bibliothèques publiques allemandes, autrichiennes, biélorusses, russes. On verra à quels voyages forcés sont conduits les livres lorsque les hommes qui font les guerres en font des enjeux de leur puissance : à la Bibliothèque nationale du Bélarus, des dizaines de milliers de livres français, dont seul un petit nombre a été inventorié ; à la bibliothèque universitaire de Vienne, des milliers de livres français « donnés » par la Gestapo viennoise ; à la Bibliothèque centrale et régionale de Berlin, des livres de propriétaires français dont on est bien en peine, aujourd'hui, de retrouver les descendants ; tous issus de bibliothèques d'exilés dont on perd la trace au cours de leurs multiples exils.

Bien sûr, la France fut victime des spoliations, alors que l'Allemagne et les pays conquis et nazifiés, puis l'URSS et les pays conquis par elle furent spoliateurs. Mais chacun de ces livres porte une mémoire des violences subies par les spoliés, à exhumer, connaître, conserver et honorer comme traces muettes de la volonté d'extermination de la population juive, crime imprescriptible contre l'humanité. D'autres contributions cherchent à retrouver la trace et à connaître les caractéristiques de quelque 13 800 livres spoliés déposés à l'issue des opérations de restitution aux propriétaires par une Commission dite de choix* dans une quarantaine de bibliothèques françaises entre 1950 et 1953. Ces bibliothèques ont dû redécouvrir ce pan de leur histoire, dont l'origine n'avait la plupart du temps pas été mentionnée ou

3. Colloque organisé également par l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP, UMR CNRS Paris 8) et l'université Paris Diderot (EA Identités, cultures, territoires), avec le soutien de la Bibliothèque nationale de France (BnF), de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC), de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, de la Claims Foundation, de la Fondation Maison des sciences de l'homme et du Deutscher Akademischer Austauschdienst.

avait été masquée par le terme de « don », les générations ultérieures chargées de les traiter ignorant la provenance de ces livres. Certaines bibliothèques ont hésité à accepter une telle origine, craignant d'assombrir leur image. La plupart ont vu là une occasion d'enrichir la connaissance de leurs collections par la connaissance de leur réelle provenance. Elles dressent dans cet ouvrage le profil de ces documents.

Un tel travail peut s'avérer plein de surprises. Ainsi, la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) a retrouvé la trace dans ses collections d'imprimés achetés à l'administration des Domaines lors de la liquidation de ces opérations de restitution. Des milliers de documents spoliés ont été ainsi acquis, à très bas prix, par des bibliothèques au début des années 1950⁴. Un achat souvent bienvenu, tant les cinq années de guerre, l'occupation allemande, les bombardements, avaient fait souffrir, d'une manière ou d'une autre, les bibliothèques françaises. Mais dont il convient de mentionner l'origine. La bibliothèque de Lyon a eu la surprise de découvrir dans ses magasins, à l'occasion de rangements d'importance, quelque 200 ouvrages présents sur les rayons et absents de ses catalogues. Les *ex-libris* de collectionneurs ou le caractère très spécialisé (médecine pour l'un, banque pour l'autre, guides de voyage pour un troisième, belles éditions de littérature pour le dernier) n'auraient évidemment pas suffi à mettre sur la piste d'une spoliation si le conservateur n'avait eu la curiosité d'en savoir plus sur les noms que portaient ces *ex-libris*. Tous quatre étaient des Juifs allemands ou d'Europe de l'Est exilés dans le sud de la France, et tous répertoriés dans la base de données recensant les possesseurs de bibliothèques spoliées ayant fait à la Libération une demande de restitution⁵. Un autre ensemble est constitué de livres en langue anglaise tous édités avant 1944, dont les *ex-libris* renvoient à des collections qu'hôtels, paroisses, librairies et bibliothèques associatives de Nice et des alentours mettaient à disposition de la communauté anglaise de la Côte d'Azur. La plupart de ces institutions n'ont constaté ces disparitions qu'à la fin de la guerre, mais leur lien avec les spoliations fait peu de doute. Restituer ces livres aux ayants droit de leurs propriétaires devrait être de l'ordre du possible. Comprendre quand et par qui ces livres (spoliés ? confiés à un tiers pour éviter la spoliation ?) sont arrivés à la bibliothèque de Lyon relève à ce stade du mystère.

Inviter les bibliothèques à intégrer l'histoire des spoliations nazies lorsqu'elles se penchent sur la provenance de leurs collections est l'un des objets

4. La liste des ouvrages achetés par chaque bibliothèque peut être consultée aux Archives nationales, dossier F/17/17995 et F/17/17996.

5. Base hébergée sur le site du Mémorial de la Shoah. [En ligne] < http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques_spoliees/ >, cop. Martine Poulain.

de cet ouvrage. La notion de « prise de guerre » étant à l'époque encore très répandue, même chez les nouveaux vainqueurs, les bibliothèques trouveront aussi parfois des livres portant comme estampille l'aigle du Troisième Reich : déposés en général aux premiers jours de la Libération, ils peuvent venir d'une des librairies allemandes en France, de telle ou telle administration allemande, ou des malles des bibliothèques de soldats en déroute. Comme toute provenance, celles-ci doivent être signalées, car elles disent une histoire et sont des témoins des mentalités d'une époque.

UNE COOPÉRATION À CONSTRUIRE

Une coopération européenne s'impose donc et c'est à sa construction qu'invitait aussi ce colloque. Il appartiendra aux bibliothèques elles-mêmes de faire vivre, ou non, ces premiers échanges.

L'Allemagne ou l'Autriche, notamment, cherchent, depuis une quinzaine d'années, à identifier et restituer les livres spoliés qu'elles conservaient recouvertes du silence de la honte et du déni. Elles y découvrent nombre de livres français. Parmi ces pionniers, l'immense travail de l'ancien directeur de la bibliothèque de Nuremberg, ville qui vit l'ampleur du totalitarisme nazi révélé au grand jour lors des procès qui s'y tinrent en 1945 et 1946, constitue pour tous un exemple. Le Dr Leibl Rosenberg a retrouvé en effet plus de 10 000 livres spoliés dont un tiers environ porte des marques de provenance. L'éditeur nazi Julius Streicher (1885-1946), fondateur d'un journal antisémite célèbre (*Der Stürmer*) se les était appropriés. L'examen des marques de provenance a permis d'établir une liste de 1 390 propriétaires et des restitutions ont été possibles. Mais beaucoup de livres attendent toujours d'être réclamés par les héritiers ou les ayants droit de leurs propriétaires⁶. On y trouve un nombre non négligeable de Français spoliés, résidant en Alsace, à Strasbourg ou Colmar, mais aussi à Paris, Rouen, Avignon, Calais, Le Havre, Nîmes... La bibliothèque d'État de Bavière (Bayerische Staatsbibliothek) de Munich s'est elle aussi attelée à cette tâche depuis 2003. Ayant examiné 65 000 documents entrés entre 1933 et 1945, elle a restitué plus de 1 000 livres. Nombre de ces restitutions ont été faites à des institutions juives ou maçonniques ; 78 volumes de la bibliothèque privée de Thomas Mann ont par ailleurs été rendus aux archives de l'écrivain à Zurich ; 44 volumes ont pu revenir aux ayants droit de l'orientaliste munichoïse Karl Süssheim (1878-1947), etc⁷. Tâche

6. Le site *Lootedart* donne accès à la liste des noms des propriétaires et la liste des noms de villes trouvés sur les ouvrages : < https://www.lootedart.com/MVL106734651_print;Y >.

7. Voir < <https://www.bsb-muenchen.de/en/research-of-nazi-loot/> >.

malgré tout portée par une infime partie du personnel de ces bibliothèques, la plupart du temps vacataire, tâche là encore trop souvent considérée comme non primordiale, un comble pour des institutions vouées à conserver « toute la mémoire du monde » et dont l'histoire des collections, de leur provenance, se doit d'être menée à bien.

Joignant le geste à la parole, le colloque de mars 2017 fut aussi l'occasion de restitutions de livres à des spoliés. Sebastian Finsterwalder, membre de l'équipe NS-Raubgutforschung, « Recherche du butin nazi », de la Bibliothèque centrale et régionale de Berlin (Zentral- und Landesbibliothek Berlin), qui a déjà rendu 1000 livres à des spoliés, a restitué quelques livres anciens appartenant à des ministères français et saisis sans doute aux premières heures de l'invasion allemande. Le ministère de l'Intérieur s'est vu restituer un *in-folio* de jurisprudence de 1773⁸, le ministère de la Justice, un livre sur l'histoire des ordres religieux et militaires de 1714⁹, enfin, le ministère des Affaires étrangères, 6 volumes des XVII^e et XVIII^e siècles¹⁰ (voir illustrations 4 à 7, p. 20-21). Plus émouvant encore, car document unique pour l'histoire de la petite ville de Verpel, un *Registre d'état civil* manuscrit (1751-1771) a été remis à l'archiviste départemental des Ardennes.

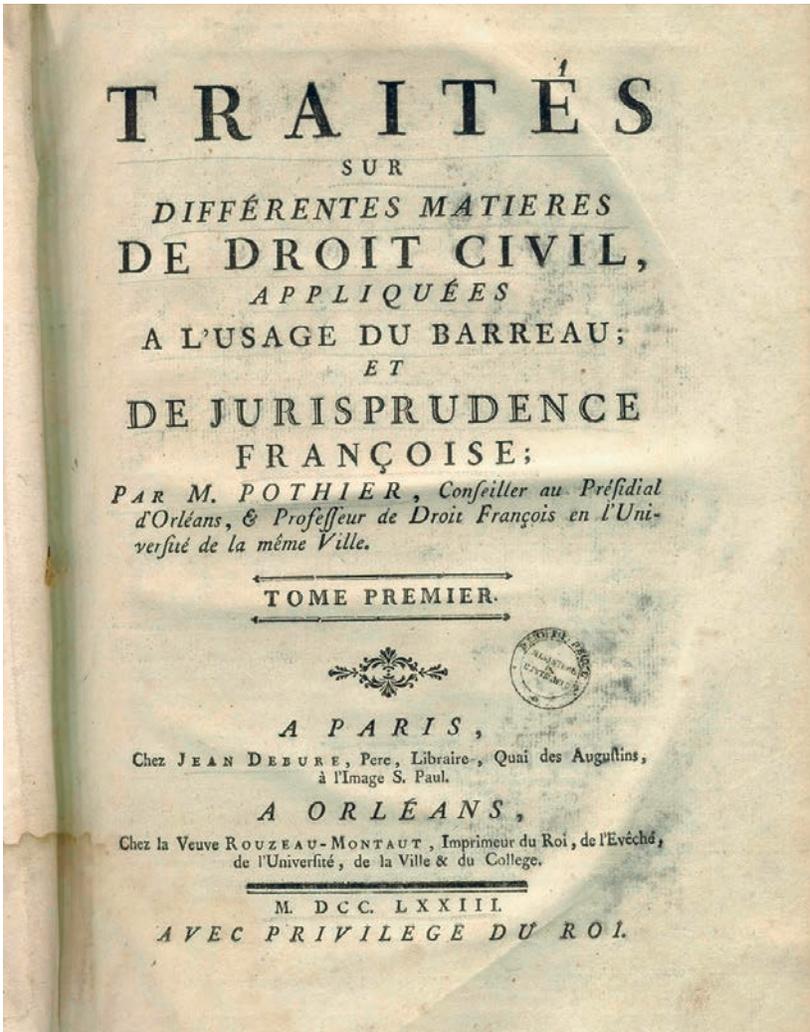
La Bibliothèque nationale de France (BnF) a, elle, restitué un des livres qui lui ont été confiés au début des années 1950 par la Commission dite de choix, et qui, paradoxalement, portait un nom de propriétaire. Cet écrit de jeunesse, *Les métiers du théâtre*, Pierre Paraf en avait dédicacé en 1923 un exemplaire à Victor Basch, qui fut, avant d'être assassiné par la milice, spolié de tous ses biens. Ce livre a été restitué à ses héritières lors du colloque.

8. Robert Joseph Pothier, *Traité sur différentes matières de droit civil, appliquées à l'usage du barreau et de jurisprudence Française*, vol. 1, Paris – Orléans, Jean Debure – Rozeau-Montaut, 1773, *in-folio*.

9. Pierre Helyot, Maximilien Bullot, *Qui comprend les Congrégations des Chanoines Réguliers & des Chanoinesses Régulières, avec les Ordres Militaires qui y ont rapport. (Histoire Des Ordres Monastiques, Religieux Et Militaires, Et Des Congrégations Seculières de l'un & de l'autre sexe, qui ont esté établies jusqu'à présent)*, vol. 2, Paris, Nicolas Gosselin, 1714, in 4^o.

10. Benjamin Binet, *Idee Generale de la Theologie Payenne, Servant de Refutation au Systeme de Mr. Bekker. Touchant L'existence & l'Operation Des Demons. Ou Traité Historique des Dieux du Paganisme*, Amsterdam, Jean du Fresne, 1699; Gottfried Christian Bohns, *Wohlerfahrner Kaufmann*, Hambourg, Carl Ernst Bohn, 1789, 2 vol. (2. Theil oder 2. und 3. Abtheilung); Charles Clémencet, *Histoire Generale De Port-Roïal Depuis La Reforme De L'Abbaïe jusqu'à son entiere destruction*, vol. 3, Amsterdam, Jean Van Duren, 1756; Jacques-Vincent Delacroix, *Constitutions des principaux états de l'Europe et des États-Unis de l'Amérique*, vol. 2, Paris, Buisson, 1791; I. Don Giuseppe, *I Lupi Smascherati Nella confutazione, e traduzione del Libro intitolato: Monita Secreta Societatis Jesu. In virtute de quali giunsero i Gesuiti all'orrido, ed escrabbile assassinio di Sua Sagra Reale Maesta' Fedelissima*, Ortignano, Tancredi & Zaccheri (Dr.), 1761; Louis Gabriel du Buat-Nancay, *Éléments de la politique, ou recherche des vrais principes de l'économie sociale*, vol. 4, Londres, s. n., 1773.

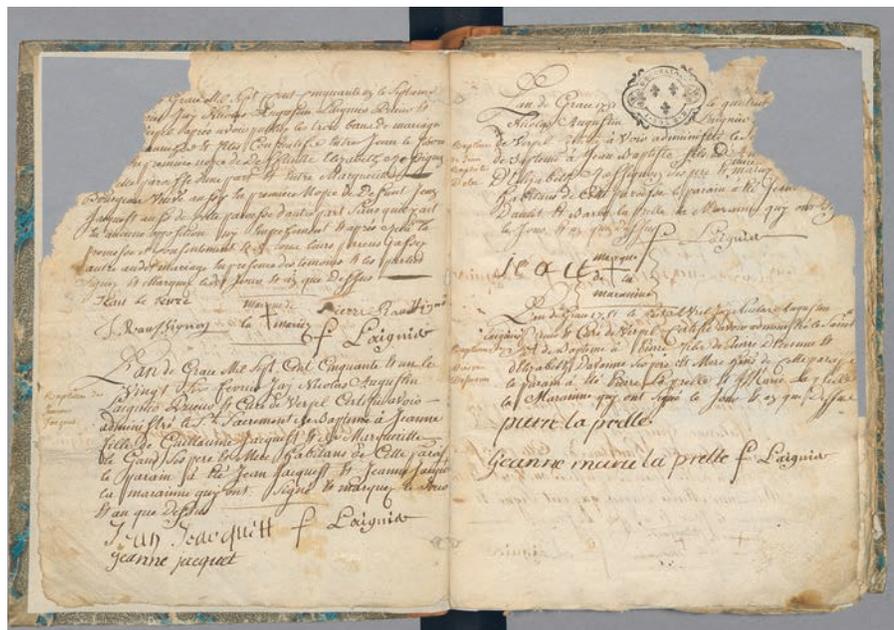
Illustration 1. Restitution au ministère de l'Intérieur



Robert Joseph Pothier, *Traité sur différentes matières de droit civil, appliquées à l'usage du barreau et de jurisprudence Française*, vol. 1, Paris - Orléans, Jean Debure - Rozeau-Montaut, 1773, in-folio (32 x 24)

Source: © Ministère de l'Intérieur / Mission Archives nationales.

Illustration 2. Restitution à la commune de Verpel



Registre d'état civil manuscrit (1751-1771)

Source: Archives départementales des Ardennes, EDEPOT/VERPEL/E03.

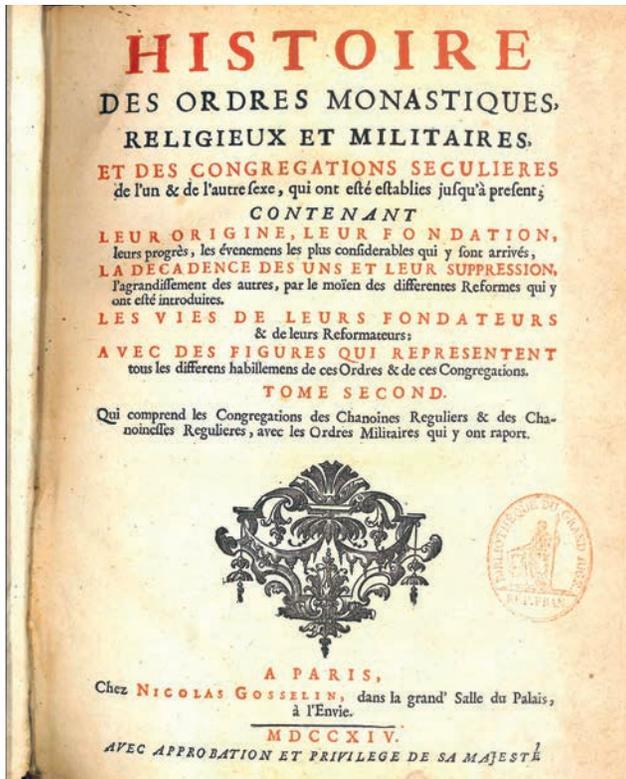
Pour la première fois aussi, un rapport officiel¹¹ sur la question des œuvres d'art spoliées remis récemment à la ministre de la Culture fait une place aux bibliothèques, plaide lui aussi pour une plus grande coopération et recommande: de coordonner les actions relatives aux œuvres d'art et aux livres et bibliothèques spoliés; d'aider et d'assister les collectivités territoriales dans le suivi des dossiers de biens spoliés; de favoriser une véritable formation en recherche de provenance; de poursuivre l'identification des livres déposés dans les bibliothèques publiques en adoptant la même mention de provenance; de rendre ces notices aisément accessibles dans le Catalogue collectif de France; de mettre en place une structure de coordination des recherches sur les livres spoliés déposés dans les bibliothèques publiques. Ces mesures devraient être impulsées et coordonnées par une mission auprès du ministère de la Culture, et suivies par un groupe de pilotage constitué notamment de bibliothèques détenant des livres spoliés. Le développement de la coopération

11. David Zivie, « Des traces subsistent dans des registres... », *Biens culturels spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale. Une ambition pour rechercher, retrouver, restituer et expliquer*, rapport remis à M^{me} Françoise Nyssen, ministre de la Culture, mars 2018.

au niveau européen répondrait aussi à une impérieuse nécessité. Il verrait les bibliothécaires français profiter des acquis de l'expérience de leurs voisins et le groupe de pilotage souhaité par le rapporteur aider les bibliothèques allemandes, autrichiennes, et peut-être, un jour, les bibliothèques de l'Est européen à restituer les documents français retrouvés dans leurs fonds.

Gageons que les bibliothécaires comme leurs administrations sauront s'emparer des réflexions ici présentées pour les intégrer à la connaissance de leurs fonds et, si le cas se présente, restituer les livres spoliés aux familles qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

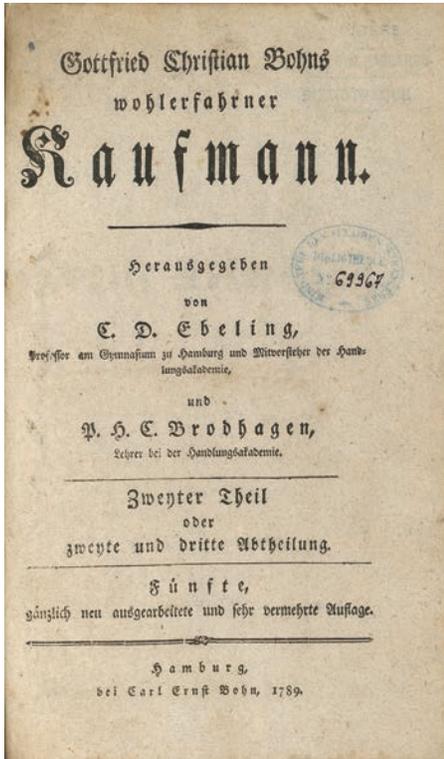
Illustration 3. Restitution au ministère de la Justice



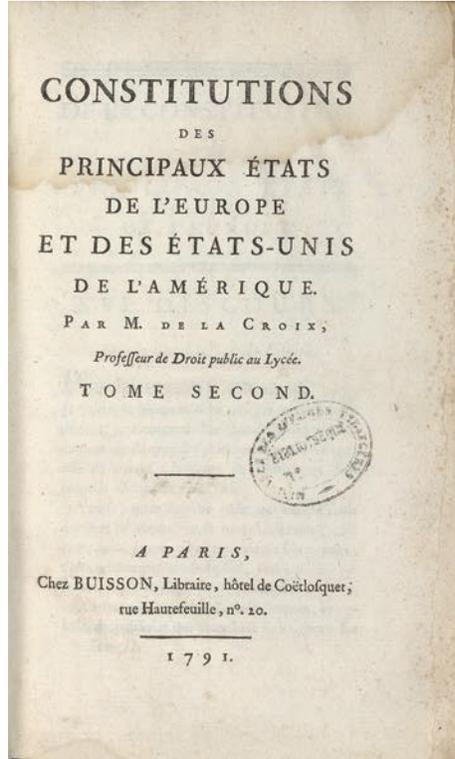
Pierre Helyot et Maximilien Bullot, *Qui comprend les Congrégations des Chanoines Reguliers & des Chanoinesses Regulieres, avec les Ordres Militaires qui y ont raport.* (*Histoire Des Ordres Monastiques, Religieux Et Militaires, Et Des Congrégations Seculieres de l'un & de l'autre sexe, qui ont esté establies jusqu'à present*), vol. 2, Paris, Nicolas Gosselin, 1714, in 4°

Source: Ministère de la Justice, bibliothèque de la Chancellerie.

Illustrations 4 à 7. Restitutions au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

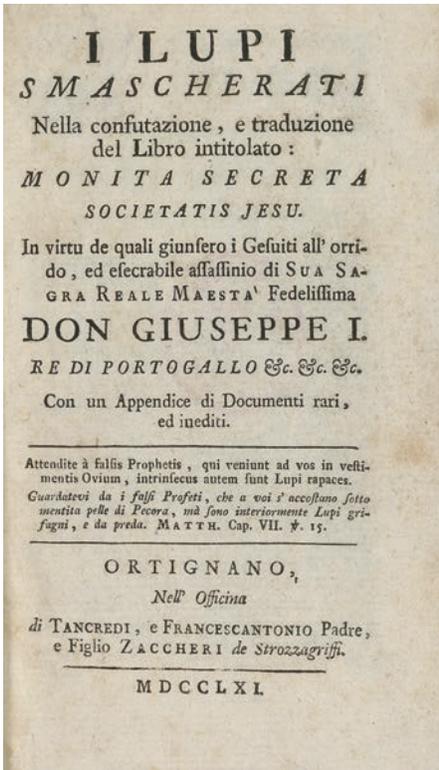


4. Gottfried Christian Bohns, *Wohlfahrter Kaufmann*, Hamburg, Carl Ernst Bohn, 1789, 2 vol. (2. Theil oder 2. und 3. Abtheilung)

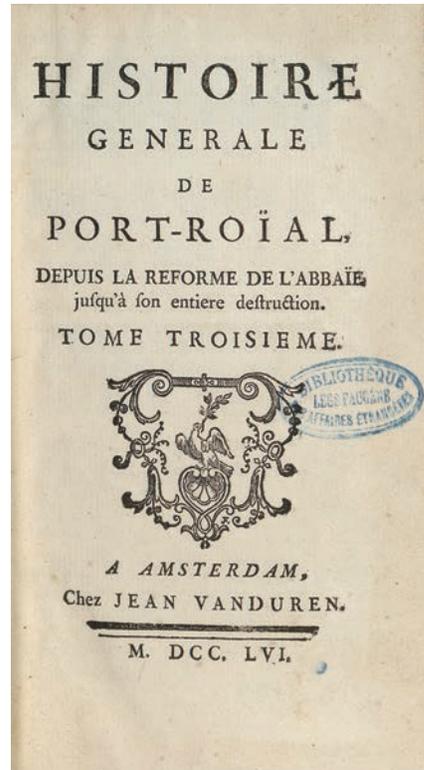


5. Jacques-Vincent Delacroix, *Constitutions des principaux états de l'Europe et des États-Unis de l'Amérique*, vol. 2, Paris, Buisson, 1791

Source: Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères – La Courneuve.



6. I. Don Giuseppe, *I Lupi Smascherati* Nella confutazione, e traduzione del Libro intitolato: *Monita Secreta Societatis Jesu*. In virtu de quali giunsero i Gesuiti all'orrido, ed esecrabile assassinio di Sua Sagra Reale Maesta' Fedelissima, Ortignano, Tancredi & Zaccheri (Dr.), 1761



7. Charles Clémencet, *Histoire Generale De Port-Roïal Depuis La Reforme De L'Abbaïe jusqu'à son entiere destruction*, vol. 3, Amsterdam, Jean Van Duren, 1756

Source: Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères – La Courneuve.

22 ♦ Où sont les bibliothèques françaises spoliées par les nazis ?